



Instance de Commandement du 22 février 2017

CGC-Douanes était représentée O. Gourdon (DSD2).

Cette instance était présidée par le Directeur Général, assisté du chef de service, de la sous-directrice A, du chef de bureau A/2, de son adjointe et de leurs collaborateurs.

Cette première instance de commandement de l'année 2017 rassemblait un élu CGC-Douanes (le second étant empêché car concerné par les mouvements de cette instance) et deux élus de l'USD-FO. Elle concernait relativement peu de mouvements mais des mouvements très attendus notamment au niveau des emplois de directeurs interrégionaux dont la nomination avait été retardée en fin d'année 2016.

Ainsi, un administrateur général DI à Bordeaux prend la tête de la DI d'Ile de France pour une mobilité prévue au dernier trimestre 2017.

Un administrateur supérieur chef de la sous-direction D prend la tête de la DNRED en étant promu administrateur général en lieu et place de l'actuel chef de la DNRED qui, réintégré dans l'emploi d'administrateur supérieur, prend les fonctions de conseiller douanier à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

S'agissant des mouvements d'administrateur supérieur, un administrateur supérieur chef du BIC est affecté sur des fonctions de DI de Bordeaux tout en conservant son statut actuel. Rappelons que la douane compte 14 directions interrégionales mais que seuls 10 emplois d'administrateurs généraux ont été validés, ce qui est regrettable et nuit à la cohérence et à la lisibilité du statut d'emploi. Par ailleurs, un collègue receveur régional à Lille prend de nouvelles fonctions de RR à Mulhouse pour une recette amenée à se transformer en recette interrégionale.

S'agissant des mutations d'administrateurs, une collègue RR à Orly devient directrice régionale à Orléans. Celle-ci devrait prendre ses fonctions à l'issue de la fermeture de la recette régionale d'Orly à la fin du 3ème trimestre 2017. Un administrateur des douanes receveur régional à Fort de France prend de nouvelles fonctions de RR à Dijon.

Enfin, un collègue DSD1 de la promotion IP 2000, accède à l'emploi d'administrateur sur des fonctions de chargé de mission « Ambition DG ».

Les représentants des OS ont été informés que le chef de service assurera, en plus de ses actuelles fonctions, l'intérim de la sous direction C « système d'information et de télécommunication » dans le cadre du départ à la retraite de son actuel titulaire à compter du mois de mars 2017.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat des cadres de la douane

Le chef du bureau A/2 a appelé notre attention sur le fait que deux emplois d'administrateurs généraux avaient été « libérés » lors de cette instance, ce qui permettait un certain mouvement en haut de la pyramide du statut d'emploi.

Le représentant de CGC-Douanes a souhaité connaître les échéances pour la mise en place des adjoints au DI de niveau administrateur supérieur. Le directeur général a précisé qu'au moins deux directions interrégionales – sans doute Lille et Marseille - seraient précurseurs en 2017, mais que cela nécessitait la présentation de fiches de postes en comité technique de service déconcentré. Il semblerait que la nature des fonctions de ces adjoints puisse être soumise à quelques ajustements en fonction des souhaits de chaque DI mais que ceux-ci auraient nécessairement un socle commun avec quelques services en propre sous leur commandement telle que la cellule performance et le contrôle interne.

A la demande de la CGC-Douanes sur les évolutions du grade de DPSD, le chef du bureau A/2 a indiqué que les réflexions étaient toujours en cours pour ouvrir ce grade à 4 ans et demi avant la retraite, sans doute assorti d'une mobilité et d'une plus forte dimension managériale. Il semblerait que le vivier des collègues pouvant prétendre à ce grade soit assez restreint d'où les hésitations de la direction générale pour entériner cette ouverture.

Enfin, le représentant de CGC-Douanes a souhaité savoir si le choix de nommer un administrateur adjoint à la magistrature du SNDJ était toujours d'actualité, ce qu'a confirmé la sous-directrice A, en soulignant que la qualification ODJ était nécessaire pour prétendre à ce poste, d'où un vivier considéré pour le moment comme trop étroit pour un service qui est relativement jeune.

A noter qu'une nouvelle instance de commandement devrait avoir lieu à l'été 2017 à l'instar de celle qui s'était tenue en juillet 2016 de façon à entériner de nouveaux mouvements et notamment ceux relatifs à la sous-direction D et au BIC.

CGC-Douanes félicite tous les collègues ayant obtenu satisfaction et se tient à votre disposition pour de plus amples informations



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat des cadres de la douane

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

CGC-Douanes
15 – 17 rue Beccaria
75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____ **Fonctions :** _____

Grade : _____ **Echelon :** _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ **Direction :** _____

Adresse : _____

Tél. : _____ **Fax :** _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ **E-mail :** _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat des cadres de la douane